

## ASSEM VIE | CUIVRE

<b>Indemnités offertes</b>	Temporaire 10 ans ou 20 ans : minimum 5 000 \$, maximum 100 000 \$. Temporaire 100 ans : minimum 5 000 \$, maximum 100 000 \$.
<b>Limites d'âge à la souscription</b>	Temporaire 10 ans, 20 ans ou 100 ans : disponible pour les personnes âgées de 18 à 70 ans inclusivement.
<b>Type de contrat</b>	Temporaire 10 ans, 20 ans ou 100 ans selon l'option choisie par le titulaire de police.
<b>Renouvellement</b>	Temporaire 10 ans ou 20 ans : garanti jusqu'à 80 ans.
<b>Prime</b>	<p><b>Temporaire 10 ans ou 20 ans :</b> cette police a des primes variant par période de 10 ou 20 ans selon l'option choisie par le titulaire. La prime est <b>garantie</b> pour la période choisie. Au bout de 10 ou 20 ans, selon l'option choisie, la prime est ajustée pour refléter l'âge atteint de l'assuré, la classe de risque initiale de l'assuré et les taux de primes en usage à cette date. Cette nouvelle prime est garantie, elle aussi, pour une autre période de 10 ou 20 ans.</p> <p><b>Temporaire 100 ans :</b> la prime initiale est garantie pour une période de 100 ans selon la police souscrite par le titulaire. La prime est <b>garantie</b> pour la période choisie. La prime est fixe et payable jusqu'à l'anniversaire de police le plus proche de la date où l'assuré atteint 100 ans. Par la suite, la garantie demeure en vigueur et l'Assureur libère le titulaire du paiement de toute prime future.</p>
<b>Bénéficiaire</b>	Au choix du titulaire.
<b>Période différée</b>	Aucune indemnité d'assurance vie n'est payable durant la période de vingt-quatre (24) mois suivant la date d'effet de la présente garantie ou de sa remise en vigueur si le décès résulte ou est relié directement ou indirectement avec une maladie.
<b>Exclusions et restrictions</b>	Veuillez consulter en ligne le document spécimen de police assurance vie pour le détail complet.